

REUNION DU LUNDI 4 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 04 février à 10 heures 14 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STÉPHANE DECAYEUX, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORÈS ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STÉPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, M. OLIVIER JARDE, M. RENÉ LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le président salue la présence dans les rangs du public de Mme le Payeur départemental, de M. Hubert HENNO, conseiller départemental honoraire, de M. le Colonel VIDOT, directeur du SDIS. Il adresse également ses salutations aux directeurs généraux adjoints et aux directeurs de l'administration départementale, aux membres de la presse et à l'ensemble des collaborateurs.

Mme DELETRE étant excusée, M. le président propose Mme BIZET en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition recueille l'agrément de l'assemblée.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, Mme DELETRE pour Mme HIVER, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU .

M. le président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 décembre dernier dont le projet a été adressé vendredi 1er février à l'ensemble des élus.

Mme WYBO indique que le groupe "Rassemblement National" votera contre le procès-verbal. Elle estime qu'il ne rend pas compte de la proposition formulée par M. le Président sur le parking et du fait qu'elle ait accepté son rendez-vous, en concertation avec M. GAFFEZ. D'autre part, le mot vulgaire s'adressait selon Mme WYBO directement à elle et non à ses propos. Elle remercie Mme LEPRESLE d'avoir été la seule femme de l'Assemblée à avoir réagi et regrette qu'aucun autre collègue, de la majorité ou de l'opposition, n'ait manifesté de solidarité à son égard.

M. CASIER remercie avec humour M. le président pour ne lui avoir pas "couru après" sur le parking mais plus sérieusement d'avoir accédé à la demande de son opposition de disposer du procès-verbal le vendredi qui précède la séance. Il dit apprécier ce geste de M. le Président qu'il qualifie de concession et indique que son groupe votera ce procès-verbal.

M. STOTER lui fait aussi part de ses remerciements. Il note juste deux corrections à apporter, l'une sur le mot concession en page 19, l'autre sur l'heure de suspension de la séance de l'après-midi. M. le Président indique que Mme Dupas, chef du service des assemblées, a noté ces corrections.

M. le Président indique que budget primitif 2019 soumis à l'examen de l'Assemblée se distingue des budgets précédents car il prend en compte le fruit des efforts de redressement engagés depuis trois ans par la majorité, malgré le contexte difficile de réforme territoriale et d'amputations des dotations de l'Etat. M. le Président se dit fier de l'efficacité du travail accompli et du chemin parcouru et tient à en remercier les élus, les agents départementaux et les partenaires de la collectivité pour leur compétence et leur implication.

Ainsi, les efforts fournis ont permis à la collectivité en redressant ses comptes, sans pression fiscale, de se recentrer sur ses compétences, sur le personnel départemental, sur les réorganisations de services et de politiques en évaluant ses actions d'une part, et d'investir en matière de routes, de modernisation des collèges et d'amélioration du cadre de vie des communes d'autre part. Ainsi M. le Président affirme que les efforts accomplis depuis 2015 offrent désormais la possibilité à la collectivité d'investir sur le territoire tout en allégeant la dette.

Revenant sur l'actualité, M. le président affirme que le gouvernement semble avoir compris, avec le mouvement des gilets jaunes, dont il faut toutefois dénoncer les excès, et le mouvement des "Territoires Unis", que l'échelon local de proximité est un maillon essentiel du fonctionnement démocratique. Il annonce à ce propos la tenue le 4 mars prochain de la déclinaison du "grand débat" au sein du Conseil départemental.

Il juge que dans ce contexte, la concertation et les actions en faveur de l'innovation territoriale adaptées au besoin de l'utilisateur sont essentielles. Ainsi, il affirme que les marges de manoeuvre retrouvées permettront de ne pas augmenter la pression fiscale. La trajectoire

d'économies poursuivie sera assouplie afin de préserver la qualité de vie au travail des agents et la qualité du service public. L'accent sera porté sur l'amélioration des effets des politiques sociales et la démultiplication des interventions du Département en faveur de tous les territoires. Il conviendra aussi de poursuivre le développement de la notoriété du territoire et de la modernisation de ses infrastructures et équipements, notamment en faveur des établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées.

Puis M. président revient sur les chiffres d'un budget primitif 2019 solide et solidaire, s'équilibrant globalement à 653,45 millions d'euros, en augmentation de 1,47% par rapport à 2018.

M. le Président présente ensuite les recettes réelles de fonctionnement en progression de 1,38%, d'un montant de 599 241 999 euros. Le fonds de soutien interdépartemental et le fonds de soutien aux départements en difficulté prévus dans la loi de finances définitive 2019 le rendent supérieur aux prévisions du débat d'orientation budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement ayant un caractère pluriannuel en autorisations d'engagement peuvent ainsi être augmentées de 24 millions d'euros, notamment par la mise en place de CPOM dans le domaine social. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 542,59 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement sont donc réduites de 0,51%.

Les recettes d'investissement hors emprunts sont stables, avec une légère augmentation liée au remboursement de Lactinov/Babydrink. Les autorisations de programme connaissent une forte augmentation de 52,44%. Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 14,3%. Les 10 millions d'investissement supplémentaires seront dévolus à la politique environnement de travail, aux missions autonomie et aménagement, aux infrastructures et aux collèges et à la mission développement agricole. Un emprunt de 30 millions d'euros permet le bouclage de ce budget. Le taux d'épargne brute au budget primitif de 9,4% permet cet effort supplémentaire en matière d'investissement.

En conclusion, M. le président réaffirme que l'action est au coeur de ce budget primitif 2019 dans le respect des engagements pris par la majorité et dans la fidélité aux principes de la décentralisation car il porte la préoccupation d'un héritage pour les générations futures.

Il voit dans ce budget une réponse, d'une part aux exigences de la solidarité sociale et territoriale, et, d'autre part, à la nécessité de réparer la fracture sociale profonde en jouant un rôle d'amortisseur social, garant de valeurs fondamentales et universelles.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est adopté à la majorité, le groupe "Rassemblement National" votant contre.

M. LEC rappelle le contexte de crise sociale longue et aux répercussions imprévisibles dans lequel s'ouvre ce budget primitif. Selon lui, le Département doit prendre en compte ce message du mouvement social, en tant que collectivité chargée des solidarités. Il affirme qu'aujourd'hui la légitimité de l'impôt est contestée par plus d'un Français sur deux. Le flou sur la fiscalité entraînant nécessairement un flou sur les recettes des collectivités. Il appelle au retour d'une fiscalité directe des habitants de la Somme par le Conseil départemental en lieu et place de l'Etat. Il estime que les fondements de notre démocratie sont parfois mis en cause dans la crise actuelle des gilets jaunes car la liberté de manifester est entravée par le pouvoir politique, des manifestants pacifiques étant exposés à des mutilations. Puis, il estime que les élus départementaux doivent participer sous réserve d'indépendance et d'impartialité, au grand débat qui devra être suivi de décisions concrètes. Il indique qu'à l'échelon national un référendum d'initiative partagée sur la restauration de l'ISF a été lancé par le Parti Socialiste. Il rappelle avoir demandé lors du DOB que l'assemblée s'associe aux dispositifs de la Région Hauts-de-France pour la conversion des véhicules au bioéthanol. Il se félicite de l'initiative du président pour l'organisation d'un débat public. Puis il fait part de son inquiétude quant aux conclusions qui pourraient être tirées des QCM figurant sur le site "legranddébat.fr" car elles concernent l'organisation des collectivités territoriales. Puis revenant sur le budget primitif 2019, M. LEC dénonce le désengagement catastrophique, social et territorial depuis trois ans. Il cite l'abandon de la politique de la ville, la fermeture de CMS et de CDER, la tentative de fermeture de trois collèges et la baisse des dotations des collèges et des bourses de l'ADS. Il poursuit la liste des différents postes dont les crédits sont en baisse : les aides d'urgence, les subventions aux associations culturelles, les dépenses de personnel avec des conséquences sur les services publics. Il dénonce également la baisse des crédits d'investissement de 22% entre 2015 et 2017. Pour M. LEC, il y a urgence à rétablir une cohésion sociale et territoriale, urgence à laquelle il entend répondre par les 18 amendements déposés par l'opposition.

Ainsi, pour M. LEC, l'Agenda 21 doit être relancé en offrant aux habitants la possibilité d'une citoyenneté active. Il propose pour ce faire l'élaboration d'un budget citoyen. Il estime que dans ce cadre la jeunesse doit être associée grâce à la restauration du Conseil départemental junior. Pour M. LEC, les amendements visent également à redonner la priorité à la réussite éducative en inscrivant immédiatement l'ensemble des dépenses d'investissement des collèges et en rétablissant le Pass'sport et culture. Il vise également à renforcer la lutte contre la pauvreté en adoptant le revenu de base. M. LEC estime en outre que ce budget doit concilier transition écologique et justice sociale, renforcer la cohésion des territoires, assurer des services au public par une authentique présence humaine et enfin rétablir le partenariat avec le monde associatif et culturel. M. LEC dit proposer un véritable budget de Gauche en limitant l'épargne brute et en cessant de cagnotter par la minoration des recettes. Ainsi, une capacité d'autofinancement de 10 millions d'euros serait dégagée permettant soit de baisser la fiscalité pour redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, soit d'engager des dépenses supplémentaires au titre des politiques publiques. Pour M. LEC la deuxième solution doit être retenue sans toucher à la fiscalité. Il veut ainsi démontrer qu'un autre budget, responsable et social, de

Gauche, est possible. Il indique qu'il ne pourra participer à toute la session, en raison d'une réunion du Conseil de l'Europe à Belgrade.

Mme DAMIS-FRICOURT se dit déçue par le budget primitif 2019. Elle estime qu'il n'a pas de vision politique et que les impératifs de la majorité concernant la réduction de la dette et la baisse des effectifs départementaux génèrent la détérioration du service public et des conditions de travail des agents. Elle reproche le manque de considération de la majorité pour l'assemblée. En effet, le dernier "Vivre en Somme" fait état d'une distribution de cette publication en points relais alors que cette décision n'a fait l'objet d'aucune délibération. Elle demande que M. le Président précise ses intentions quant au projet de fermeture des deux MDSI de Jean Moulin à Amiens et de celle de Longueau qui seraient fusionnées sur le site de la rue Riolan et au projet d'installation d'un accueil multiservices au sein de la mairie de secteur Pierre Rollin. Le projet de grand débat en mars prochain présentera de l'intérêt uniquement s'il ne s'agit pas d'une discussion "d'entre-soi". Mme DAMIS-FRICOURT réaffirme le souhait de son groupe que les débats des séances publiques du Conseil département soient retransmis en direct sur internet. Elle indique enfin qu'elle espère le soutien de l'assemblée lors du vote du vœu sur le délit de solidarité.

M. RENAUX estime que le budget primitif 2019 est dans la continuité de l'austérité des précédents exercices budgétaires, et tout comme le débat d'orientation budgétaire présenté en décembre dernier, totalement hors du contexte de la colère exprimée par le mouvement des gilets jaunes, robes noires, cols bleus, blouses blanches. Aucune réponse n'est apportée pour rendre du pouvoir d'achat aux Samariens. Les bénéficiaires des services à la personne doivent supporter des coûts de prestation insupportables en raison de la baisse des subventions aux structures associatives mises ainsi en grande difficulté, laissant la part belle aux sociétés privées. Il juge que la politique budgétaire austère de la majorité est dans la continuité des efforts drastiques demandés par l'Etat. Le budget primitif montre que les dépenses en investissements et en fonctionnement sont en fort recul, malmenant principalement les solidarités et prouvant le désengagement du Département vis à vis de ses administrés. Le budget primitif ne répond pas à l'urgence sociale. M. RENAUX demande à la majorité de cesser ses logiques comptables et d'accorder plus de respect aux attentes des Samariens.

Mme WYBO considère que le budget primitif 2019 est un "copié-collé" de ceux des précédentes années. Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse. Les dépenses d'investissement en matière d'autonomie sont en hausse, ce dont elle félicite M. le Président. En revanche, les dispositifs en faveur des enfants porteurs de handicap sont très insuffisantes et elle demande qu'une réflexion de fond soit menée sur ce sujet. Les diminutions de dépenses constatées pour l'insertion et le logement ne sont pas justifiées, alors que 20 millions d'euros ont été dépensés pour la seule vélo route. Le PLUI risque d'aggraver la situation de précarité énergétique. Le désaccord du groupe "Rassemblement National" porte aussi sur la politique territoriale de la majorité qui avantage

les communautés de communes au détriment des petites communes, et sur son financement de l'immigration clandestine imposée par l'Etat. Les Samariens ne sont pas informés selon elle des dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés. Mme WYBO demande à ce propos une présentation des comptes de l'association France Terre d'Asile et s'étonne du silence des médias locaux à ce sujet. En conclusion elle cite Richelieu: "la politique consiste à rendre possible ce qui est nécessaire".

Mme DENIS centre son intervention sur le rapport relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable. Elle se dit déçue du manque d'évaluation et de chiffres depuis 2010. Elle juge que la majorité ne rend compte que de projets et d'expérimentations. Elle souligne que le Département est loin de l'objectif de réduction des déchets de 70% en 2020 avec les 23% qu'il totalise actuellement. Elle dénonce la suppression des subventions aux associations de protection et d'éducation à l'environnement, telles que Picardie nature et le CPIE. Elle souligne que l'absence du mot pollution dans ce rapport est révélatrice. Elle s'étonne de l'évocation du programme Habiter mieux au rapport alors que depuis trois ans les aides en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sont réduites.

Après avoir dénoncé une sous-estimation des recettes, elle s'interroge sur l'utilité des efforts consentis par la collectivité en terme de baisse des dépenses de fonctionnement, de suppression de postes. Elle dénonce à cet effet les amputations dont sont victimes certaines lignes budgétaires, notamment les Espaces naturels sensibles, le livre et la lecture, le soutien aux structures culturelles, le sport pour tous et enfin l'ouverture à l'international des collégiens. En conclusion, elle demande que le budget des infrastructures et l'épargne brute soient réduits de manière drastique afin que la vie associative samarienne renaisse. Pour elle, l'argent consacré au CSNE doit être redéployé pour la culture, la jeunesse et l'ouverture à l'international. En conclusion elle dénonce un budget à contre-courant du contexte actuel et des besoins.

Mme de WAZIERS juge que le budget primitif sincère et solide porte une nouvelle ambition en terme d'investissement et de fonctionnement qui permette de soutenir des projets attendus par les Samariens, comme la rénovation des EHPAD, le développement du numérique, le développement touristique, l'aide au développement et l'attractivité des bourgs et la modernisation des collèges. Elle affirme que l'investissement pour les routes départementales indispensables à la mobilité en milieu rural sera poursuivi et amplifié. Revenant sur le contexte national de crise politique et sociale, elle affirme que le mal-être des territoires ruraux était ressenti par l'ensemble des élus locaux dont le gouvernement a voulu se passer. Si elle juge la violence inacceptable, elle estime que l'institution départementale doit être mise en avant car elle joue un rôle irremplaçable dans le quotidien et le développement équilibré des territoires. Elle espère que le gouvernement entendra les doléances portées par les élus locaux et les traduira en actes en faveur des plus précaires. Elle rappelle que les efforts consentis depuis 2015 permettent aujourd'hui d'augmenter les dépenses notamment à destination de l'enfance, dans les politiques en faveur de l'autonomie, dans la lutte contre la

précarité énergétique, le financement du kit éthanol pour les véhicules en complément de l'aide régionale, la revalorisation des échelons 2 et 3 de l'ADS, l'accompagnement des allocataires du RSA vers le retour à l'emploi. Sur ce dernier point, Mme de WAZIERS attire l'attention de ses collègues sur la situation des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification qui fait l'objet d'un voeu de la majorité. En conclusion, Mme de WAZIERS évoque le rôle essentiel de l'Union européenne dans le quotidien des Samariens par l'attribution d'aides financières ayant permis la réalisation de nombreux projets structurants sur le territoire et qui pourtant souffre d'un déficit de visibilité auprès du grand public. Elle attire également l'attention sur un voeu sur les conséquences d'une décision de la Cour européenne sur le statut des sapeurs-pompiers volontaires. Elle souligne que la création de l'Europe a permis 70 ans de paix et se dit inquiète des conséquences du Brexit sur la pêche et les échanges économiques. Enfin, Mme de WAZIERS invite ses collègues à noter l'organisation du Samarock festival les 8 et 9 juin prochains et du 2 au 12 juillet la deuxième édition du festival de Saint-Riquier organisé par le Département.

En conclusion, Mme de WAZIERS affirme que ce budget primitif est le fruit d'un travail intense et consciencieux des élus de la majorité en soutien au président et des agents du Département. Ce travail qui permet aujourd'hui au Conseil départemental de remplir son rôle essentiel de solidarité auprès de tous les Samariens.

Mme LHOMME adresse ses remerciements aux agents des infrastructures pour leur mobilisation efficace dans la gestion des récents épisodes neigeux.

En réponse à Mme DENIS, M. le président indique que les économies servent à l'investissement mais également par exemple à l'augmentation des tarifs des services de maintien à domicile. Puis revenant sur le rapport sur le développement durable, il affirme qu'il ne prétend pas à l'exhaustivité. Il cite toutefois les actions entreprises, notamment le plan Led dans les collèges mais aussi progressivement dans les bâtiments administratifs, l'équipement en véhicules hybrides ou électriques ainsi que la réflexion entreprise sur les carburants (GPL).

S'adressant à M. LEC, il l'invite à modérer ses propos sur une épargne brute soi-disant trop élevée ou sur la baisse de 50% des dotations des collèges afin d'éviter les contrevérités.

Il indique en outre à Mme WYBO que l'augmentation de la mission ressources est liée à la restructuration du site Simone Veil.

Revenant à M. LEC, M. le président souligne les efforts faits en matière financière et rappelle que les projets de l'ancienne mandature n'ont pas été stoppés par idéologie. Il cite à cet effet le coût des maisons de la vallée s'élevant entre 5 000 et 10 000 euros le m², coût qui ne pouvait être amorti par le fonctionnement. Il dénonce une volonté de "saupoudrage" de l'opposition et se veut au contraire dans une démarche constructive et innovante. Il indique à cet effet qu'en 2019 M. DECAYEUX portera cette politique d'innovation avec enthousiasme et efficacité.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme BIZET donne lecture des quatre voeux, de la motion et des 19 amendements que l'Assemblée examinera au cours de cette séance du budget primitif.

M. le président indique que réponse sera apportée au cours de la séance publique aux deux questions orales du groupe "Rassemblement National".

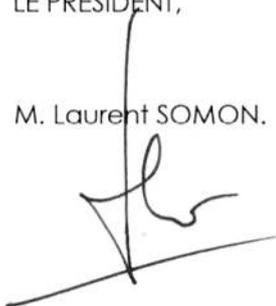
En réponse à M. CASIER, M. le président indique que l'examen des rapports en séance dépendra de la présence des présidents de commissions.

Après avoir indiqué que la séance publique reprendra demain mardi 5 février à 14h30, M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 08).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Carole BIZET
suppléant
Mme Margaux DELETRE

